

DELIBERATION N°21/2019

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°01-2019

Madame Esther POTIN, chargée de gestion budgétaire et comptable à l'EPFL présente les modifications budgétaires à apporter suite à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2018 :

Section de fonctionnement :

- Augmentation des dépenses de fonctionnement :

* au compte

6031	2 071 229,39
60121	7 851 353,91

Section d'investissement :

- Augmentation des dépenses d'investissement :

* au compte

001	7 080 356,51
1641	2 071 229,39

- Augmentation des recettes de fonctionnement :

* au compte

002	9 922 583,30
-----	--------------

- Augmentation des recettes d'investissement :

* au compte

1068	3 144 851,43
312	2 071 229,39
1641	3 935 505,08

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'inscrire les inscriptions de crédits tels que présentées ci-dessus.

Philippe POURCHET est rappelé en séance.

Le 17/05/2019
Le Président
Jean-Marc LÉOUTRE

VOTE :	
Pour	18
Contre	0
Abstentions	0



Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20190514-DEL21-2019-DE
Date de télétransmission : 20/05/2019
Date de réception préfecture : 20/05/2019